

PROCESSUS DE RENTRÉE PROTOCOLE SANITAIRE



SOMMAIRE :

- Préambule - Principes généraux
- Accueil des élèves
- Déroulée de la journée
 - Périodes d'enseignement
 - Périodes de détente
 - Restauration
 - Internat
- Administration
- GRETA
- Infirmerie
- Annexes

PREAMBULE :

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

1. Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.
2. Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
3. Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires après la période de confinement, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

PRINCIPES GENERAUX :

Ce protocole rédigé par le lycée sera instruit lors de la Commission hygiène et sécurité du Mardi 28 Mai 2020 puis présenté aux membres du conseil d'administration, préalable nécessaire avant une perspective d'ouverture du lycée le Jeudi 4 Juin (sauf nouvelle directive)

Celui-ci repose sur cinq principes généraux du protocole sanitaire proposé par le ministère de l'éducation nationale :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La communication, l'information, la formation.

Le lycée précise dans ce document les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement dans le strict respect des règles sanitaires.

Pour cela, nous devons tous faire preuve de souplesse, de bienveillance et de solidarité pour mener à bien cette nouvelle organisation dans ce contexte si particulier.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre dans l'établissement.

Pour les élèves internes de l'établissement un relevé de température sera mis en place, tous les matins par l'infirmière scolaire de l'établissement.

LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

LE PORT DU MASQUE

1. Les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses personnels en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les adultes en présence des élèves.

Les masques seront fournis par la Région pour les agents et par le ministère de l'éducation nationale pour les personnels enseignants et non enseignants.

2. Les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté, notamment sur l'ensemble des temps de circulation (récréations, interours, passage, au réfectoire, accès à l'administration)

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants (à raison de deux par jour) lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. En cas de difficulté nous serons en capacité de fournir des masques aux élèves, qui n'ont pas pu s'en procurer.

ACCUEIL DES ELEVES

L'accueil des élèves demi-pensionnaires est assuré de 7h45 à 18h et du lundi 7h45 au vendredi 19h pour les internes.

❖ Accueil des élèves internes le lundi matin :

- Tous les élèves devront utiliser le gel hydroalcoolique, mis à disposition au portail d'entrée du lycée
- Les internes rentrent par la porte côté internat au niveau de la laverie (port du masque obligatoire).
- L'élève monte directement ses affaires personnelles dans sa chambre (Nom de l'élève sur la porte) accompagné d'un membre de l'équipe vie scolaire (CPE ou AED) en respectant le sens de circulation, le port du masque et la distanciation sociale nécessaire.
L'élève se rend ensuite au point de regroupement.

❖ Accueil des élèves demi-pensionnaires :

- 7h45/8h, un AED présent au portail vérifie que chaque élève porte un masque et qu'il se frictionne avec le gel prévu à cet effet avant d'entrer et de rejoindre le lieu de regroupement dédié à sa classe ou devant la vie scolaire .
- Un autre AED surveille les élèves sur le lieu de rassemblement jusqu'à la prise en charge par leur professeur à 8h.
- La vie scolaire surveillera les élèves n'ayant pas cours (étude, foyers ou extérieurs si possible).
- A noter que le bâtiment d'internat sera fermé de 7h15 à 8h.

DEROULÉ DE LA JOURNÉE

❖ PÉRIODES D'ENSEIGNEMENTS :

✓ Préambule :

- Les salles de classe et plateaux techniques seront désinfectés avant l'arrivée en cours le matin et pendant la période des repas.
- Les sanitaires seront désinfectés plusieurs fois (le matin, à midi et après chaque récréation). Chaque classe aura des sanitaires attitrés. Les sanitaires du lycée sont exigus. De ce fait, un seul élève à la fois pourra s'y rendre. Un marquage au sol à l'extérieur du local sera matérialisé.
- Du gel hydroalcoolique et des lingettes auto nettoyantes seront mis à disposition des élèves et des enseignants dans chaque classe, chaque atelier ainsi que dans les locaux de la vie scolaire.
- Un protocole spécifique est également élaboré pour les ateliers (cf. documents en annexe)
- L'emploi du temps des classes sera adapté et les cours auront lieu exclusivement en demi-classe.
- Lorsque que l'élève aura EPS à son emploi du temps, il devra porter ce jour-là sa tenue de sport car les vestiaires ne seront pas accessibles.



IMPORTANT Les salles de classes et les sanitaires ne sont pas accessibles pendant la désinfection pour que celle-ci soit efficace (30 minutes environ).

✓ Salles utilisées :

- CAP 1EV/MVVP : salle ext 15(enseignement général) + salle techno atelier
- 2MVVP : salle AFS (enseignement général)+ salle techno atelier
- Micro-Lycée : salle 21
- 2 MELEC : grande salle techno atelier (enseignement général + enseignement pro)
- 2MS gr 1: salle MS 1 (enseignement général et enseignement pro)
- 2MS gr2 : salle MS 2 (enseignement général et enseignement pro)
- 3PM gr1 :salle Ext 14
- 3PM gr2 : salle Ext 15
- Term bac MELEC : atelier MELKEC
- Term bac MVVP : atelier MECA AUTO

Cette répartition pourra être modifiée en fonction des effectifs accueillis

✓ Accès aux salles :

- Les élèves MVVP/MMMEV se rassemblent devant les portes sectionnelles de leur spécialité avant le début des cours, en respectant la distanciation sociale de 1 mètre.
- Les élèves de MELEC se rassemblent devant la porte d'accès proche du CDI en respectant la distanciation sociale de 1 mètre
- Les élèves de MS 1 et MS 2 se rassemblent devant les salles de classe prévues en respectant la distanciation sociale de 1 mètre
- Les élèves de 3PM GR1 et GR 2 et du Micro-lycée accéderont à leur salle, accompagnés de leur enseignant, en empruntant la porte d'accès qui donne sur la véranda.

✓ En Classe :

- Chaque classe a une salle dédiée, ce sont les enseignants qui se déplacent.
- Chaque élève à sa table, son pc (étiquette avec son nom sur la table).
- Les élèves ne peuvent pas s'échanger leurs affaires personnelles.
- Le port du masque est obligatoire jusqu'à la mise en place complète de la salle et sur ordre de l'enseignant ou d'un membre de l'équipe vie scolaire (CPE, AED).
- Les déplacements sont limités au strict nécessaire.

❖ **PÉRIODE DÉTENTE:**

✓ Récréation :

- L'élève met son masque et se rend au point de rassemblement prévu pour sa classe accompagné de l'enseignant ou du surveillant.
- L'équipe vie scolaire se charge de la surveillance .
- Le retour en classe se fait avec l'enseignant ou le surveillant. Les élèves attendent à l'emplacement dédié que les professeurs viennent les chercher, les autres sont pris en charge par la vie scolaire
- La salle des professeurs sera transférée au CDI afin de faciliter les règles de distanciation sociale.
- A noter, comme prévu par le RI, que les sorties de l'établissement ne sont possibles qu'en cas de 2 h d'étude consécutives et selon autorisation des parents.

✓ Fin des cours :

- A 17h30, les élèves utilisant les transports scolaires sont accompagnés par un AED à 18h, un AED accompagne au portail les élèves transportés par le bus tandis que les internes regagnent leur chambre en respectant les gestes barrière.

❖ **RESTAURATION** :

✓ Préambule :

- La restauration sera assurée du 04 juin au 03 juillet pour les internes et demi- pensionnaires et les personnels. L'ensemble des distributeurs automatiques (fontaine à eau, café, jus d'orange,..) ainsi que les micros ondes sont interdits en libre-service.

✓ Restauration du midi :

3 services seront mis en place avec un effectif au maximum de 30 par service pour la salle élèves et 10 pour la salle commensaux.

Les emplacements seront indiqués, les élèves seront placés par les AED et les commensaux s'installeront aux places indiquées. Le sens de circulation est le même pour les élèves et le personnel.

1er service : 11h30 - 11h50

2ème service : 12h15 - 12h35

3ème service : 13h00 - 13h20

L'intervalle de 25 mn est consacré au nettoyage et à la désinfection.

Les emplacements seront préparés en amont par les agents qui auront déposé sur les tables : plateaux - couverts - verre - entrée - fromage - dessert - pain – assiette pour déposer leurs masques et eau.

Pour se rendre au self, les élèves et les personnels doivent prendre leur masque. Ils suivent le circuit habituel (sauf pour les personnels qui entreront aussi par l'entrée élèves), un marquage au sol définira l'espace de distanciation sociale nécessaire pour leur attente avant d'entrer dans le self. Le déroulé pour l'entrée au self est le suivant :

1. Ils se lavent les mains en début de chaîne,
2. Ils prennent le plat chaud et le déposent sur leur table.
3. Au début du repas, ils déposeront leur masque dans l'assiette prévue à cet effet
4. Si l'élève ou le personnel a besoin d'eau et de pain supplémentaire, il devra rester à sa place et demander. Des AED et agents seront présents tout au long des services de restauration, munis de gants et de masque ; ils serviront le pain et l'eau aux élèves et aux personnels
5. A la fin du repas, ils mettent leur masque, ils se lèvent après avoir demandé à des agents ou AED et ils déposent leur plateau sans le débarrasser dans les échelles (en respectant les distances de distanciation) prévue à cet effet. Ils vont se laver les mains.
6. Ils rejoignent ensuite leur emplacement dédié en respectant les distances de sécurité.

✓ Restauration du soir et petit déjeuner :

1 seul service

Les consignes **sont identiques** pour le déroulement à celles indiquées ci-dessus pour le repas de midi.

Pour le petit déjeuner, les élèves demanderont, une fois installés, la boisson chaude ou froide, qu'ils souhaitent pour accompagner le plateau qui sera déjà préparé à leur emplacement.

❖ **INTERNAT:**

- Accueil lundi matin à partir de 7h30, dès leur arrivée au lycée, sous la surveillance de la vie scolaire, les internes montent dans leur chambre déposer leurs affaires (dans le respect des gestes barrière).
- Petit déjeuner de 7h15 à 7h40 (Cf. consignes de la fiche restauration)
- En fin de journée, les internes montent dans leur chambre de 18h à 18h45 (toujours munis de leur masque) et se rendent au réfectoire selon le protocole défini par la fiche restauration.
- De 19h30 à 20h30 ou 21h en fonction de la météo, les internes s'inscriront aux activités proposées par les surveillants.
- A noter que toute sortie hors de l'établissement est interdite.
- Le mercredi après-midi, les sorties sont autorisées selon le règlement intérieur et selon autorisation des parents. Les élèves restant s'inscriront aux activités proposées par la vie scolaire.
- *Le vendredi, entre 12h et 14h, les internes remonteront chercher leurs affaires dans leur chambre accompagnés d'un AED, pour les déposer au bureau des CPE.*

❖ **ADMINISTRATION**

Tout usager devra utiliser du gel hydro alcoolique, mis à disposition à la porte d'entrée avant de se présenter à l'accueil.

Une protection plexiglas est installée au bureau de l'agent d'accueil. Une seule personne à la fois sera accueillie dans le bâtiment avec un sens de circulation pré défini.

De façon tout à fait exceptionnelle, si les enseignants ont besoin d'utiliser le photocopieur de l'administration, ils devront au préalable envoyer par mail au secrétariat les supports à photocopier. Nous rappelons que dans le cadre des enseignements, les supports papiers doivent être réduits au strict minimum.

❖ **GRETA**

Il n'y aura pas de stagiaires GRETA jusqu'à la fin de l'année et seul le bureau du GRETA sera utilisé par 2 personnels, qui se soumettront au protocole de l'établissement ; du gel hydro alcoolique ainsi que des lingettes auto-nettoyantes seront mis à leur disposition.

❖ **INFIRMERIE**

Tout élève souhaitant se rendre à l'infirmerie devra **impérativement** passer par la vie scolaire pour prendre un billet en respectant les règles de circulation établies.

Après chaque passage d'un élève, les objets touchés seront désinfectés

En cas de mise en repos d'un élève, la literie et les draps seront désinfectés.

Une prise de température sera effectuée le matin pour tous les élèves internes par l'infirmière.

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.

- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : consignes atelier MVVP
- ANNEXE 2 : consignes atelier MMEV
- ANNEXE 3 : consignes atelier MELEC
- ANNEXE 4 : consignes magasinier
- ANNEXE 5 : consignes magasin atelier
- ANNEXE 6 : consignes vestiaires
- ANNEXE 7 : pictogrammes